

**OBJET : Modification des tarifs d'utilisation des installations sportives municipales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2016-62 du 2 juin 2016 définissant les tarifs de location des installations sportives municipales,

Considérant la nécessité de procéder à la revalorisation des tarifs d'utilisation des installations sportives municipales,

Considérant la nécessité de créer des tarifs pour le remplacement de badges, clés ou cartes d'accès aux sites sportifs,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs horaires de la manière suivante à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

<b>Tarif de location des équipements sportifs selon le type</b>					
	<b>Type 1</b>	<b>Type 2</b>	<b>Type 3</b>	<b>Type 4</b>	<b>Type 5</b>
<i>Catégorie de surface sportive</i>	Installations sportives de plein-air	Terrains de football et courts de tennis couverts	Salles de sports	Salle de gymnastique	Piscine
	Terrains de BMX, de tennis, de pétanque, d'activité canine, terrains multisports, skatepark et espaces sportifs de proximité	Complexe sportif Jacques-Anquetil ou stade municipal Jean-Adret	Toutes les salles multisports et les petites salles spécialisées y compris les salles non sportives au sein des installations sportives	Au sein du gymnase municipal Jean-Claude Bauer	Bassin complet
<i>Modalités d'utilisation</i>	Exclusivité d'utilisation	Exclusivité d'utilisation	Exclusivité d'utilisation	Possibilité de partage avec d'autres utilisateurs	Partage possible avec d'autres utilisateurs (par ligne d'eau diviser par 4)
<i>Catégorie d'utilisateur</i>					
Association sottevillaise (entraînements et compétitions), stages ou compétitions fédérales portés par une association sottevillaise	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Défini dans la grille tarifaire de la piscine
Organisme fédéral normand, club corporatif sottevilais, organisme de formation à objet sportif	10 €	20 €	20 €	20 €	100 €
Fédération sportive française, association non sottevillaise, société à objet sportif, organisme non sportif ou collectivité publique	15 €	30 €	30 €	30 €	120 €
Fédération sportive étrangère ou entreprise	30 €	60 €	60 €	110 €	180 €

<b>Tarifs de remplacement des moyens d'accès aux équipements</b>	
Badge d'accès aux locaux (rond)	9,00 €
Carte d'accès au stade (bornes escamotables)	15,00 €
Clé sécurisée d'accès aux locaux	40,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

## NOTE EXPLICATIVE N°66

OBJET : Modification des tarifs d'utilisation des installations sportives municipales

La Ville de Sotteville-lès-Rouen poursuit son engagement en faveur d'un accès équitable et facilité à la pratique sportive, en particulier pour les clubs et associations œuvrant à l'échelle locale.

Toutefois, face à l'augmentation constante des coûts de fonctionnement, en particulier ceux liés à l'énergie et à l'entretien des équipements, il est proposé d'ajuster les tarifs de location des installations sportives pour les structures extérieures à la commune, ou ne présentant pas un caractère d'intérêt local. Cette évolution tarifaire permettra de contribuer plus justement aux charges supportées par la collectivité.

Les associations sottevillaises et structures agissant dans l'intérêt direct des habitants continueront, comme aujourd'hui, à bénéficier de la gratuité d'accès, confirmant ainsi la volonté municipale de les soutenir pleinement.

Par ailleurs, dans un objectif de responsabilisation des usagers, des frais de remplacement sont instaurés pour la perte ou la dégradation de clés et badges d'accès aux équipements.